

## SAINT THOMAS D'AQUIN.

7 MARS.

Saint Thomas naquit vers la fin de 1226. Il eut pour père Landulphe, comte d'Aquin, qui le mit, à l'âge de cinq ans sous la conduite de religieux du Mont-Cassin, pour lui donner les premiers principes des sciences et de la religion. Ses maîtres furent étonnés de ses progrès. Ils n'avaient point encore eu de disciple qui annonçât tant de talents et qui montrât de si heureuses dispositions pour la vertu. Ses belles qualités firent l'admiration de ses parents et lui valurent une singulière affection de sa mère. Thomas, plein de mépris pour le monde; résolut de le quitter, et, malgré l'extrême opposition de sa famille et de sa mère surtout, il entra chez les dominicains de Naples, en 1243. On employa, pour le détourner de sa vocation, des moyens que l'humanité même repoussait. On alla jusqu'à attenter à sa chasteté en lui envoyant une femme impudique qu'il fit fuir en la poursuivant avec un tison allumé. Dieu le récompensa de cette généreuse fidélité par le don d'une pureté parfaite. Il devint une des gloires de l'ordre de Saint-Dominique, par l'admirable onction de ses prédications et la solidité de ses écrits. Son nom de *Docteur angélique* témoigne assez du mérite de sa science ; mais la fermeté avec laquelle il refusa l'archevêché de Naples ne doit pas moins faire estimer sa profonde humilité. Le pape Grégoire X, ayant convoqué un concile général, à Lyon, pour la réunion des Grecs, ordonna à Thomas de s'y trouver. Le saint, quoique très souffrant se mit en route pour obéir au souverain pontife ; mais il fut obligé de s'arrêter à Fossanova, célèbre abbaye de Citeaux, où il s'endormit dans le Seigneur, le 7 mars 1274.

### CHRONIQUE DIOCESAINE ET PROVINCIALE.

Ordination à la cathédrale, faite par S. G. Mgr l'évêque de Montréal, le 24 février:

*Diaconat.*—M. G. J. Payette, Montréal.

Extrait de la circulaire de Mgr de Montréal n° 45.

“ INDULTS CONCERNANT LA FÊTE DE SAINT THOMAS D'AQUIN.—En vertu d'un Indult Apostolique du 20 Juillet dernier, la solennité de saint Thomas d'Aquin pourra être transférée au Dimanche qui suivra immédiatement le sept mars, soit au Grand Séminaire, soit dans les collèges, couvents, écoles ou maisons d'éducation du Diocèse, qui possèdent une chapelle ou oratoire, où se célèbre la sainte Messe.